

## **Dispositif IN SITU, réseau de galeries :**

La mise en place des galeries est une dynamique académique.

Les arts visuels sont un levier puissant de la démocratisation de l'accès à la culture au sein de l'établissement. La galerie d'art à vocation pédagogique s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle. Elle permet de conforter la réflexion menée avec le premier degré sur les enseignements artistiques au cycle 3.

## **Les lieux d'exposition à vocation pédagogique peuvent se classer selon trois catégories :**

- La **galerie d'art** est un lieu spécifique, sécurisé et dédié aux expositions d'artistes invités ou d'oeuvres prêtées par des institutions. La galerie est équipée d'un éclairage particulier avec des possibilités d'accrochage variées.
- Un **espace d'exposition** permet d'exposer des oeuvres d'art mais peut aussi accueillir d'autres types d'expositions. L'aménagement pour l'accrochage d'objets artistiques est temporaire.
- La **mini-galerie** est un espace d'exposition identifié par les usagers de l'école. Il présente sur un mur dédié, sur un présentoir, des travaux d'élèves et des oeuvres d'art.

## **Une galerie dans l'établissement, pourquoi ?**

Un espace d'exposition dans l'établissement est un dispositif complémentaire des visites des musées et des expositions dans les structures culturelles du territoire. L'établissement est le lieu de la RENCONTRE avec l'oeuvre et la démarche d'un artiste. Accessibles à tous les élèves, les activités élaborées en lien avec les expositions présentées concourent à la mise en oeuvre concrète du PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle).

### **Pratique :**

L'espace d'exposition est une étape du PEAC en tant qu'éducation à l'art par les PRATIQUES artistiques et culturelles. Les oeuvres présentées font partie du quotidien de l'établissement. A travers diverses activités proposées, l'élève parle, échange, dessine, peint, photographie, mime, danse, écrit...rêve ... part à l'aventure, découvre de nouvelles situations, devient chercheur d'art.

### **Connaissance :**

Cette éducation à l'art par l'art favorise une formation de la personne et du citoyen. Les élèves affinent leurs CONNAISSANCES, défendent des valeurs, se confrontent à d'autres points de vues. Ils s'ouvrent à la contradiction et à la diversité. Ils s'engagent et se construisent une culture personnelle élargie.

### **Ressources :**

<http://lespritdulieu.fr/exposer-insitu/>

L'Esprit du lieu est une association loi 1901 qui met en oeuvre des projets artistiques et culturels en lien avec les communes et les partenaires locaux. Elle est référencée par le Rectorat et le dispositif galerie IN SITU afin de mettre en lien des artistes et des enseignants dans leur projet d'exposition. La DRAC accompagne et finance les artistes prêteurs. L'association l'Esprit du lieu assure la collecte des candidatures et la rémunération des artistes. Chaque projet nécessite un document projet de convention établissement-artiste, qui sera à renvoyer par l'établissement à l'association l'Esprit du lieu en mai 2022.

<http://www.exposerinsitu.fr/>

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/enseignement/presentation-reseau-degaleries-insitu-1136535.kjsp?RH=1397889607293>

<https://www.lesartotheques.com/les-artotheques/angers/>

> Voici 2 propositions d'identité visuelle pour l'espace d'exposition dans la salle du conseil.

> Ainsi qu'une proposition pour le mur dédié à l'accrochage d'oeuvres dans le CDI

« La mini-galerie ».

**EREA Les terres rouges :** Dans l'établissement, nous mettons en place l'espace d'exposition dans la salle du conseil et la mini-galerie sur un mur du CDI. Un espace d'exposition virtuelle pourra se mettre en place sur l'espace e-lyco dédié à la galerie et sur le site web de l'EREA.

**Programmation :** La 1ere exposition prévue est celle de la mosaïste Marie Connan.